

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 52

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181545>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 30 décembre 1871.

Tous les peuples ont leur jour de fête, chez les Anglais on fête la *Noël*, chez les Juifs la *Pâques*, chez nous le premier jour de l'an.

Il ne manque pas d'esprits moroses pour se plaindre de cet usage, qui a ses inconvénients, il est vrai; il coûte fort cher aux patrons et aux grands parents; il n'est pas moins dispendieux pour les gens du monde, et entretient tout un commerce de futilités ou plutôt d'inutilités qui n'ajoutent rien au confort de la maison, et ne contribuent ni à former le goût ni à répandre les beaux arts.

Il n'y a pas non plus beaucoup de bien à dire de l'habitude que nous avons de jeter à la poste une centaine de petits papiers carrés sur lesquels notre nom est inscrit, et d'en importuner nos amis.

Cependant tout péruil qu'il est, le jour de l'an a du bon. On a beau pester contre lui quand on regarde le fond de sa bourse, on le regretterait énormément s'il venait à être aboli. Ce jour si calomnié est la véritable fête des familles. Tout ce qui dans ce bas monde n'a pas encore quinze ans, passe dans un ravissement anticipé ce bienheureux mois de décembre.

Et n'est-ce rien que ce jeune peuple? Ses joies ne sont-elles pas les joies les plus sacrées? N'est-il pas juste, raisonnable, agréable de demander aux vieux des sacrifices pour le plus grand bonheur des jeunes? Quand la petite famille se précipite le matin dans la chambre paternelle en poussant des cris de joie, pense-t-elle seulement aux bonbons et aux polichinelles? N'est-elle pas émue par avance des bons baisers qu'elle va recevoir? N'a-t-elle pas aussi des cadeaux à faire, ses bonnes pages, ses dessins, si admirés et si désirés? S'il y a eu quelque gros péché de commis, n'est-ce rien que cette amnistie nécessaire du jour de l'an? N'est-ce rien pour le pécheur? Et n'est-ce rien pour le juge? Nous devenons si positifs que nous devrions bénir ces petites solennités qui mettent un peu de poésie dans notre vie prosaïque.

Ah! le jour de l'an n'est pas seulement la fête des enfants; c'est la fête des pères et des mères. Et même sans parler des enfants qui sont jeunes par le privilège de leur âge, n'y a-t-il pas de grandes personnes qui sont jeunes par le privilège de leur bon cœur et qui se sentent heureuses d'échapper un peu, ce jour-là, aux affaires, de serrer la main

d'un vieil ami, de soulager discrètement, sous prétexte d'un cadeau, une misère respectable?

Quand les visites sont faites, les cadeaux portés et reçus, les enfants dans leur berceau, quel est le père ou la mère qui ne se recueille un instant pour penser à l'année écoulée et à celle qui commence, et pour prendre devant Dieu quelque bonne résolution?

Chacun se souvient de la charmante mascarade qui eut lieu à Lausanne en 1869. Au nombre des divers groupes qui composaient le cortège, celui de la *Noce* fut particulièrement remarqué et applaudi.

Après la noce, vient le baptême, qui en est une conséquence toute naturelle. Aussi nos bons époux villageois qui nous firent alors assister à leur union, ne nous ont point oubliés; ils présenteront leur nouveau-né à la population lausannoise le 1^{er} janvier 1872. Parents et invités formeront une assez nombreuse société où nous retrouverons toute l'originalité et le pittoresque des costumes de la *Noce* et du bon vieux temps.

Plus de cinquante jeunes gens se préparent à nous donner cette mascarade qui sera, nous assure-t-on, très bien organisée, et ne manquera pas de mettre, pendant quelques heures, toute notre ville en gaité.

M. le rédacteur du *Conteur vaudois*, à Lausanne.

Votre numéro du 23 décembre courant contient une longue dissertation ayant pour titre : *Un requin dans le lac Léman*.

Aux premiers mots de cette scientifique étude, je partis d'un bruyant éclat de rire, attendu que l'histoire du dit bâton nouveau me revint en mémoire. Je dois tout d'abord déclarer que la Société vaudoise des sciences naturelles a donné, à cette occasion, preuve de ses connaissances, car le bâton nouveau est bien une colonne vertébrale de requin.

Comme votre correspondant, je puis rassurer les nageurs et les nageuses de notre lac des craintes qu'ils pourraient avoir à ce sujet, en leur déclarant que l'animal auquel a appartenu cette colonne vertébrale n'a jamais vécu dans notre lac.

Voici le fait. Au mois d'avril 1870, je me rendis avec un ami et collègue de Lyon, dans une usine près Villeneuve, pour y poser un pont à peser les chars. Cet ami avait apporté avec lui une échine de requin sèche, mais fraîche cependant, dans le but

d'en faire présent au musée de Payerne, où il devait se rendre les jours suivants. Notre travail achevé à l'usine, nous nous rendîmes en hâte à Villeneuve pour y diner, et ensuite prendre le bateau pour Ouchy. Dans le trajet de l'usine à Villeneuve je m'étais chargé de porter le fragment du redoutable animal. Pendant que nous causions entre la poire et le fromage, l'on vint nous avertir que le bateau allait arriver; et ayant un certain parcours à faire de l'hôtel au port, il y eut un moment de confusion, et le fragment de colonne vertébrale de requin fut rapidement rassemblé à d'autres objets et nous partîmes pour le port. Mais nous dûmes faire une halte sur le port attendu que le bateau n'était pas encore arrivé. Il est donc très probable que ce soit à cet endroit que ce débris de poisson, voyant nos eaux limpides, prit la détermination de regagner son élément favori, car dès ce moment il avait disparu. Arrivé en vue de Montreux, mon ami, faisant l'inspection de ses bagages, constata la disparition du requin. A Ouchy, il écrivit au maître d'hôtel d'où nous sortions, en le priant, si l'animal était resté à table d'hôte pour le dessert, de bien vouloir l'expédier au musée de Payerne.

Agrezé, M. le rédacteur, mes civilités empressées.

G. MAILLARD, mécanicien.

Lausanne, le 24 décembre 1871.

Une manifestation aussi rare que touchante avait lieu dernièrement à Pully, à l'occasion de la retraite de l'ancien instituteur, M. Corsat, qui, pendant trente années d'un entier dévouement, s'y est consacré à l'éducation de la jeunesse. Les autorités et la population ont voulu montrer à leur ancien maître combien ses services étaient appréciés, en organisant à son honneur un banquet d'adieu. A l'ouverture, un souvenir lui fut offert comme témoignage de reconnaissance et d'affection de la part de ses anciens élèves; puis MM. Mœnnoz, juge de paix, Milliquet, syndic, et plusieurs autres citoyens exprimèrent en termes émus les regrets qui accompagnent M. Corsat dans sa retraite, et trouvèrent de nobles paroles pour retracer le dévouement et les vertus de ce digne instituteur.

Nous ajouterons que de telles manifestations honorent non-seulement ceux qui en sont les objets, mais aussi les localités qui savent ainsi récompenser les hommes chargés de l'éducation de la jeunesse.

Onna bouonna leçon.

(Conto).

(Suite et fin.)

Din la pouaire que l'avai, s'étais bin promessa dé né jamé contrarèhî lo commindémin dé se n'hommo, quié que lai diessé.

On momenet aprî, l'épâo prind onna brantse dé lantanna, la maillé po djindrè lé douè bet, et la baille à sa féna in lai desin dé la gardâ, quanquié la lai redémandai. Su cin, partiront à pi po l'otto, io l'arrevront àotré pai la nè.

Pindin bin dai z'annâhiés, s'accorderont lo mi dâo

mondo, por cin que Louison n'avai pas àobliâ la pararda que se n'hommo lai avai fè lo dzo dé sé nocés. Nion ne l'arai recogna: felie, l'étais onna crouâ agace, et féna l'étais pachinta qu'onna faia.

Adon, on dzo vaiquié noutre n'hommo que dese dincé à sa féna: « Dis-vai, lai ia grand tin que te n'as pas vu té dzins, se n'allâvi lâo fère n'a vesita? » Bin ste vâo, que lai répond Louison tota dzohiâosa. Et l'hommo crié son vòlet po applaihi lé tsévaux et lé menâ lé.

Ao maitin dâo tsemin rincontrent onna tropa dé corbès.

— Quin mouè de pindsons! se dit l'hommo.

— N'est pas dai pindsons, c'est dai corbès, répond la féna.

— Viré lo tsai et rintornin-no à l'otto, crié lo maître à son vòlet. Et la mima nè cutsiront tsî leu.

Quoquié tin aprî, mîmo commerce, Louison vaissai dai mutons io se n'hommo vaissai dai lâo, dé manière que po lo sécond iadzo, lo tsai fut reverî et la vesita ài villio l'a fouainnâ.

Po lo traisièmo iadzo, noutron mauragrai fâ rapplaihi por allâ tsî son biau-paré. L'étiôn pri d'arrevâ quand furent crâisi pai on tropé dé dzenelhie.

— Quinna binda d'ouïés! que fâ.

— Po dai ballé z'ouïés, lé dai ballé z'ouïés, se refâ Louison.

Dincé fasin, avoué quôquié coups d'écourджа, ie puront à la fin arrevâ tsî lé dou villio, qu'aviont to betâ pai lé z'écouallés po lé resâidré. Gritton et Glôdine étiont assebin vegnaité avoué lâo z'hommos po dzohi dâo revalle-va.

La mère volie inmenâ sé trai felié din sa tsambra, l'avai fam dé savai coumin Louison s'arrindzivé avoué se n'hommo.

Pindin cè tin, lo paré impliavé onna toupèna d'ékiu nâovo, l'a plliacivé su onno trallia ao maitin dâo pâilo, et dese à sé biau-fe: « Vaiquie por cè qu'ara la féna la pllie obéïessinta. »

Quand lo pllie villio dai biau-fe eut cin ohîu, lé ge lai épélûivont et s'est beta à criâ:

— « Gritton, ma bounna Gritton que l'âmo, vin vers mé onna menuta sté plliè. » Mâ tot cin né servessai dé rin, Gritton fesai la sorriauda. Adon lai fut force dé l'allâ queri, mâ clia pourra masetta n'in put rin avai qu'onna puchinta remauffahié.

Lo sécond fut onco gros pllie motset avoué sa Glôdine.

Oreindrai, l'étais lo tor dâo troisièmo. Ne fâ ni ion ni douè, s'in va tot ballamint toquâ à la porta et dese: « Vins-vai Louison. » Et ellia-z'iquie in saillecîn coumin on inlutso lai demandé cin que pâo lai féré plliési.

— Rebaille-mé la brantse dé lantanna que t'é baillaita din lo bouè lo dzo dé noutron mariadzo.

Louison décrotsé dué mailletté de se n'ajuston, in trait la brantse, setse coumin la grolla et la baille à se n'hommo, que dese dincé à sé biau-fraré:

« Vaidé-vo, vos aria dû féré coumin mé, maillé la brantse du tin que l'étais verda. L. C.